



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 9 juin 2023

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	18
<b>DATE DE CONVOCATION</b>	
2 juin 2023	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 16 JUIN 2023	
Codification : 7.5	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le <b>13 JUIN 2023</b> et publication du <b>13 JUIN 2023</b>	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-trois, le **neuf juin**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **deux juin deux mille vingt-trois** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Madame Fabienne STALARS, Première Adjointe.

**Etaient présents :** Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Katy VAZQUEZ DUDEK, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, Lucie ROCH et Isabelle ROUVIDAN.

**Absents avec pouvoir :**

Jean-Yves BOIRE donne pouvoir à Fabienne STALARS  
Didier DUPIN donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN  
Patricia PERRET donne pouvoir à Christine VALADE

**Absents sans pouvoir :**

Sylvain GIRARDIN

**Secrétaire élue pour la durée de la séance :** Christine VALADE

**OBJET : 2023-026 : Demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'aménagement du cabinet médical**

Madame STALARS explique que le Conseil Municipal est appelé à approuver une demande de subvention auprès de la Région pour l'aménagement du cabinet médical.

L'objectif est de transformer ce local en cabinet médical afin d'accueillir des professionnels de santé courant 2024. Le montant des travaux pour ce projet est estimé à 200 000 euros HT. La subvention demandée est de 60 000 euros.

Où cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le lancement de ce projet d'aménagement du cabinet médical, dont le montant de travaux est estimé à 200 000 euros HT

**POUR LE MAIRE, L'ADJOINT**

Fabienne STALARS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230609-2023-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Affichage : 16/06/2023

(les dépenses pour ces travaux seront imputées sur l'opération 102 de la section d'investissement du budget général).

- **De solliciter** la Région Auvergne Rhône Alpes pour obtenir une subvention de 60 000 euros.
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes afférents.
- **D'affecter** la recette correspondante au compte 1322 de la section d'investissement du budget général

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,  
Copie certifiée conforme,

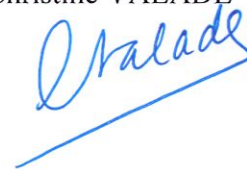
A PERREUX, le 13 juin 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Jean-Yves BOIRE

Christine VALADE



**POUR LE MAIRE, L'ADJOINT**



Fabienne STALARS



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230609-2023-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Affichage : 16/06/2023